

EDITO

La ligne TER RENNES CHATEAUBRIANT, un atout pour nos communes.

Le Préfet de la Région Bretagne M. Patrick STRZODA a réuni, en septembre 2015 les représentants de la ligne SNCF, le Conseil Régional et tous les élus concernés par cette ligne, pour les informer que sa rénovation s'avérait nécessaire compte-tenu de sa vétusté. C'est une ligne à voie unique non électrifiée de 58 kms desservant 4 gares et 5 haltes, avec une fréquentation globale en constante augmentation depuis 2008. En 2014, on comptait **407 000 voyages par an**, c'est dire son importance. Les scolaires représentent 50 % du trafic, les abonnés domicile/travail 40 %.

Pourquoi cette rénovation de la ligne ? L'état de la ligne est fortement dégradé. 10 % des rails datent d'avant 1940, 52 % de 1940 à 1959. Une large majorité des traverses a plus de 30 ans. Des travaux doivent être engagés à compter de 2019 pour pérenniser la ligne. L'enveloppe CPER (Contrat-Plan-Etat-Région) est de 40 M€.

Que demande-t-on aux collectivités territoriales ? La **participation aux travaux ferrés** pour les communes et communautés de communes concernées, à hauteur de **18 M€**. C'est pourquoi, les maires contestent cette contribution se posant la question : « Où ont été transférés les crédits normalement affectés à la maintenance de la ligne Rennes-Châteaubriant ? ». **Une association de défense** de la ligne Rennes-Châteaubriant, sous la présidence de M. Hubert PARIS, Maire de Janzé, se réactive et n'a nullement l'intention de mettre la main au portefeuille, pour assurer une maintenance devant être normalement supportée par la SNCF.

Côté usagers, les véhicules devenus obsolètes ne répondent plus aux normes de sécurité. Avec tous ces aléas, la réduction de vitesse des trains entraîne une durée du trajet plus importante.

Le saviez-vous ?

Pour la halte de Le Theil de Bretagne, ce sont 29 000 voyages/an ;

Une moyenne de 155 passagers/jour en semaine (aller-retour) ;

55 % pour les abonnés domicile/travail ; 35 % pour les scolaires ;

Le trajet le plus fréquenté est Le Theil-Rennes pour 70 % des voyageurs.

Le Maire, Marie-Annick BOUÉ

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2015

Voirie. Travaux d'aménagement rues des Acacias et des Perrières : demande de subvention à la CCPRF pour les travaux d'accessibilité. Le Conseil sollicite les subventions suivantes :

10 045.66 € pour la rue des Acacias (prévue au PAVE*) et 8 121.58 € pour la rue des Perrières (non prévue au PAVE*).

*PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.
Voirie. Aménagement de la rue Robert Lequerré : changement des bornes pour mise en accessibilité. Demande de subvention à la CCPRF. Le Conseil retient l'offre de Leader Collectivité Névadis s'élevant à 956.28 € ht soit 1 147.54 € ttc pour la fourniture de 6 bornes et l'offre de TP Perrin de Coësmes s'élevant à 578 € ht soit 693.60 € ttc pour la pose ; sollicite près de la CCPRF une subvention d'un montant de 613.71 € pour ces travaux de mise en accessibilité.

Smictom du Sud-Est : modification des fréquences des collectes des ordures ménagères. Avis du Conseil. Dans le cadre de la définition du nouveau contrat avec le prestataire en charge de la collecte qui sera mis en place à partir du 01/01/2017, et après présentation des avantages et inconvénients des différents modes de collecte proposés par le SMICTOM, le Conseil a donné l'avis suivant : pour la collecte toutes les semaines avant la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMI) prévue au 01/01/2019 puis toutes les 2 semaines à partir de la mise en place de la TEOMI = 7 voix ; pour continuer la collecte toutes les semaines = 5 voix ; pour la collecte toutes les 2 semaines dès le 01/01/2017 = 6 voix

Urbanisme : convention de prestation de services relative à l'instruction des autorisations du droit des sols avec le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré. Le Conseil approuve la convention entre le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré et la commune relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et les modalités financières concernant le champ d'application retenu, à savoir, coût à charge de la collectivité par dossier : Certificat d'urbanisme b) = 80 € ; Déclaration préalable (sauf simple) = 140 € ; Permis de démolir = 160 € ; Permis de construire = 200 € ; Permis d'aménager = 400 €

Révision des tarifs communaux pour 2016. Sur proposition de la commission des finances, le Conseil à l'unanimité décide de revaloriser de 1.5% (arrondi à l'€) les tarifs appliqués pour la location de la salle communale, pour le cimetière et l'espace cinéraire.

Renouvellement des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2016. Choix des prestataires suite à la mise en concurrence. Suite à la consultation réalisée et à l'analyse des offres faite par le bureau Arima Consultants, le Conseil retient les propositions suivantes : Lot 1 : Dommages aux biens (sans franchise) : GROUPAMA pour 2 577.04 € ttc ; Lot 2 : Responsabilités des élus et agents : SMACL pour 1 212.91 € ttc ; Lot 3 : Véhicules (franchise 150 à 300 €) : SMACL pour 976.52 € ttc ; Lot 4 : Protection juridique : SMACL pour 498.94 € ttc.

Comptabilité : Décisions Modificatives. Le Conseil, concernant le budget principal, prend la DM n° 2 concernant les opérations d'investissement prévues.

Personnel communal : modification du temps de travail d'un agent. Le Conseil approuve la modification du temps de travail d'un agent passant de 23.8/35^{ème} à 28.94/35^{ème}.

Droit de préemption urbain : examen déclaration d'intention d'aliéner bien situé rue des Primevères. Le Conseil décide de ne pas préempter le bien situé 9 rue des Primevères, cadastré section ZL n°280 appartenant à Espacil Habitat.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 4 janvier 2016
CCPRF. Révision du Plan Local de l'Habitat. Avis du Conseil sur le diagnostic, les orientations et le programme d'actions.

Après exposition de la révision du Programme Local de l'Habitat, le Conseil à l'unanimité des votants, soit 17 voix, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du PLH (outil de programmation et de définition d'une stratégie d'actions en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des 16 communes de la Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées, pour la période 2016-2021).

Zone d'activités du Bourg Neuf. Demande de modification du règlement. Après de nombreux échanges sur la présentation à l'origine de la demande de modification du règlement du permis d'aménager de la ZA d'activités, le Conseil valide, à l'unanimité, la modification comme suit : le niveau de la plateforme ne devra pas excéder une élévation de sol de plus de 0.60m (au lieu de 0.30m précédemment), pris par rapport à l'axe du polygone d'implantation. Un accord des co-lotis (Lot B SCI TOMAFA) devra être obtenu.

Voirie, amélioration de la sécurité en agglomération : propositions « zone 30 » Après discussion et vote, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition émise par la Commission Voirie, par 15 voix "pour" et 2 voix "contre", après aménagements décidés en séance.

En conséquence, le Conseil Municipal donne son accord (16 voix pour, 1 abstention) pour l'achat des 14 panneaux de signalisation nécessaires à la mise en place de cette zone 30, soit un montant global de 1 530.96 € ht, soit 1 837.15 € ttc.

Voirie, aménagements de sécurité : demande de subvention au titre du produit des amendes de police (programme 2016) Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de subvention à présenter pour un montant total de 12 758.66 € ht reprenant les opérations de réalisation de parcs de stationnement en dehors des voies de circulation et de passages piétons rue des Acacias et rue des Perrières et de signalétique pour la mise en place d'une zone 30 dans l'agglomération.

PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire, Mme Marie-Annick Boué, reçoit uniquement sur rendez-vous les **1er et 3ème samedi du mois**.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal : **lundi 29 février 2016**, à 20h30, à la Mairie, salle du Conseil Municipal.

CARTE D'IDENTITÉ

La carte d'identité est **obligatoire** pour toute personne se déplaçant à l'étranger (y compris pour les enfants accompagnés de leurs parents) ainsi que pour les examens.

ATTENTION : Les délais de délivrance sont actuellement de 8 semaines. Aucun titre ne sera délivré en urgence.

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes délivrées aux personnes majeures sont valables 15 ans. Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont **automatiquement valides 15 ans** sans démarche particulière.

Avant de réserver 1 billet pour un voyage, pensez à vérifier votre titre d'identité. En fonction de votre destination, vérifiez également avec l'agence de voyage si la carte d'identité est acceptée ou si vous devez faire un passeport.

ATTENTION : Si la personne est mineure au moment de la délivrance de la carte d'identité, sa validité reste de 10 ans.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr

RECHERCHE BANC EN FER FORGÉ

Dans le cadre d'un nouvel aménagement du massif route de Janzé, Le comité CADRE DE VIE recherche 2 bancs en fer forgé. Merci de contacter la mairie ou Geneviève FERRE au 06 70 38 05 97

BIBLIO'THEIL

EXPOSITION du 1^{er} au 31 mars 2016

Venez découvrir les œuvres réalisées par Mme Christelle DAUCE, habitante du Theil de Bretagne, qui participe à la vie associative en tant qu'éducatrice sportive pour l'association « A FOND LA GYM ». Avec ses tableaux, Christelle aime à partager et échanger sur le plan artistique.

Aux horaires habituels de la bibliothèque. Entrée libre.

« **La tête dans les histoires** » : le **samedi 19 mars à 10h30**

Fanny vous propose son sac à histoires. Cette animation est offerte aux enfants de 3 à 6 ans et aux adultes qui les accompagnent. Inscriptions à la bibliothèque.

« **Une p'tite histoire passait par là** » : le **vendredi 26 mars à 10h00**, nous vous proposons une séance pour les **bébélecteurs** (0-3 ans) animée par Fanny, n'oubliez pas de vous inscrire au préalable. Animation gratuite.

Horaires d'ouverture : mardi 16h30-18h30, vendredi 17h-18h30, samedi et dimanche 10h30-12h30. **Contact** au 02 99 47 73 55 ou bibliotheque.letheildebretagne@wanadoo.fr

COMITÉ DES FÊTES

samedi 5 mars 2016, 11h : Assemblée Générale
salle des associations

Bénévoles, membres, représentants d'associations theillaises ou sympathisants, vous êtes tous invités à y participer !
Renseignement : Marc SORIN (Président) 06 12 26 18 95

PORTES OUVERTES ÉCOLE SAINTE MARIE

Les Portes Ouvertes de l'école Sainte Marie du Theil de Bretagne auront lieu le **vendredi 18 mars de 16h00 à 19h30**. N'hésitez pas à venir découvrir les locaux, rencontrer l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

A LOUER

Résidence du Verger : appartement type 3 à l'étage,
Résidence de Beau Chêne : appartement type 3 à l'étage,
Résidence de Beau Chêne : appartement type 2 à l'étage.
Renseignement à la Mairie, 02 99 47 74 07.

Association CHEMINS RANDONNÉES RETIERS-LE THEIL Planning des randonnées— Mars 2016

(*) Covoiturage à 13h45, parking Miescisko à Retiers – départ randonnée : 14h

Samedi 5 mars : Rougé, «sur les traces du fer». Départ parking ancienne gare de Rougé. (*13h40). 10 kms.

Samedi 12 mars : Rannée «Le Chêne de la Vierge». Départ entrée de forêt, route de la Guerche de Bretagne à Fontaine-Couverte. (*). 12 kms.

Samedi 19 mars : Bais « Le Pont de Quiencé ». Départ place de l'église Bais. (*). 11 kms.

Samedi 26 mars : relâche

Renseignements : Jean Louis Cocault : 06 31 23 81 96 ou Michelle Clouet : 06 84 40 78 36 ou 02 99 43 56 25

CROCO'VACANCES

Une nouvelle année s'engage et l'association évolue vers de nouveaux projets, tournés vers la famille, la solidarité et le « vivre ensemble ».

Vous pouvez consulter le nouveau règlement intérieur ainsi que les statuts validés lors de l'AGO du 26/01/16, au 12 rue pasteur à Retiers.

Depuis le 1er janvier 2016, l'adhésion familiale passe de 10 à 15 €, les autres tarifs restent inchangés depuis 2 ans. Elle permet de soutenir financièrement l'association en participant à ses frais de gestion. Lors des inscriptions d'été 2016, il vous est remis une carte d'adhérent. L'adhésion est aussi l'occasion d'être membre de l'association et de participer aux instances décisionnaires (vote aux assemblées générales et participation aux conseils d'administrations).

Le nouveau projet de l'association offrira des services supplémentaires, dont vous pourrez bénéficier à tarifs préférentiels.

FORUM DE L'ALTERNANCE

Vous recherchez un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, venez avec votre CV au **Forum de l'Alternance, mercredi 23 mars de 11h à 16h**, salle du Temple, place Notre Dame à Vitré. Ouvert à tout public. Gratuit.

Renseignement près de la MEEF au 08.10.80.40.35, de Pôle emploi, de la Mission Locale du Pays de Vitré.

REUNION ORGANISÉE PAR LES ÉLUS DE LA MSA

Réunion d'information et d'échanges sur le thème du « **Burn-out : le détecter, le prévenir, l'accompagner....** » : **mardi 1^{er} mars 2016 à 20h15** salle polyvalente de Retiers

LE PASSAGE À LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION, CE SÉRA LE 5 AVRIL 2016 !

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que votre téléviseur est bien compatible avec la nouvelle norme HD, sinon, vous ne pourrez plus recevoir la télévision après cette date ! Des dépliants explicatifs sont disponibles à la mairie ou sur : <http://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/passage-a-la-tnt-hd/les-supports-de-communication/>

MOBILISONS-NOUS POUR LA TRAQUE AUX ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ

Ce printemps, une nouvelle fois, l'association « Energie des Fées », collabore à l'opération Trak O'Watts pilotée par l'Etat, l'ADEME et la Région. Cette opération aide les familles à réduire leur consommation électrique en faisant des **gestes simples et non coûteux**. Lors des opérations précédentes, les familles ont économisé en moyenne **16%** d'électricité = baisse de **52€ environ** de leur facture. **Première réunion de lancement : jeudi 10 mars 2016.** Renseignements : www.energiesdesfees.fr ou contact@energiesdesfees.fr ou Bernard MOREL au 06 86 91 51 54. Des informations et des conseils sur la gestion de l'énergie : Espace INFO-> ENERGIE du Pays de Vitré : infoenergie@paysdevitre.org

3^{ème} RESO JOB TOUR

Les équipes des groupements d'employeurs RESO (spécialisées dans l'Hôtellerie Restauration et le Tourisme) sillonneront 24 villes de France du **23 février au 9 mars 2016** pour rencontrer et recruter des candidats. **L'équipe de RESO 35** sera présente : le **jeudi 3 mars**, place Général De Gaulle, de 10h à 16h, à Vitré et le **mercredi 9 mars**, au salon Prorestel, de 10h à 16h, quai Duguay Drouin à Saint Malo.

Pour en savoir plus sur RESO : www.resoemploi.fr ; <http://resoFrance.eu/>

AGENDA Février 2016

Samedi 5 : Assemblée Générale de la Gaule Theillaise. Centre Socio Culturel à 9h30.

Mardi 15 : Repas du Club de la Joie

LE ROCHE K'FÉE vous propose le **vendredi jusqu'à 22h00**, sur place ou à emporter :

Burger frites, Roche burger, ...

NOUVEAU : samedi et dimanche midi :

Plats exotiques à emporter : rougail saucisse, poulet coco...

A découvrir !

N'hésitez pas à commander pour vos soirées entre amis.

Contact : 02 99 47 70 00

Parution le **lundi 29 février 2016**

Pour Infos-Le Theil n° 210 articles à déposer pour le **15/03/2016** à la mairie.

Responsable de publication : Marie-Annick Boué

Rédaction et impression : Geneviève Ferré et Secrétariat

Mairie Tél. 02.99.47.74.07 Fax 02.99.47.79.30. Tirage 650 exemplaires.

